



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/92
2 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Aide apportée au Gouvernement et au peuple cambodgiens par
le Centre pour les droits de l'homme en ce qui concerne
le respect et la défense des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7	2
II. ACTIVITES DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE, DE JUILLET A NOVEMBRE 1995	8 - 63	4
A. Réforme des lois	9 - 25	4
B. Administration de la justice	26 - 34	7
C. Etablissement des rapports et respect des obligations internationales	35 - 40	9
D. Education aux droits de l'homme, formation d'enseignants et élaboration de programmes d'enseignement	41 - 42	11
E. Soutien aux organisations non gouvernementales et aux initiatives de la société civile . .	43 - 56	11
F. Information et documentation	57 - 59	15
G. Le réseau des bureaux de province	60 - 63	16

I. INTRODUCTION

1. Aux termes de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 février 1993, qui a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/254 du 28 juillet 1993 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/154 du 20 décembre 1993, une présence opérationnelle du Centre pour les droits de l'homme a été établie au Cambodge afin :

a) de gérer la mise en oeuvre des programmes de services consultatifs et d'assistance technique ainsi que des programmes d'éducation et d'en assurer la poursuite;

b) d'aider, sur sa demande, le Gouvernement cambodgien constitué au lendemain des élections à s'acquitter des obligations qui lui incomberont en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels ce pays avait récemment adhéré, notamment à établir les rapports destinés aux organes de surveillance compétents;

c) d'apporter un appui aux groupes authentiquement voués à la défense des droits de l'homme au Cambodge;

d) de contribuer à la création et/ou au renforcement d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme;

e) de continuer à aider à l'élaboration et à la mise en oeuvre des textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme;

f) de continuer à contribuer à la formation des responsables de l'administration de la justice.

2. Dans sa résolution, la Commission a prié le Secrétaire général de communiquer la teneur de ladite résolution au Gouvernement cambodgien et de s'employer à obtenir l'assentiment et le concours de ce dernier en vue de faciliter au Représentant spécial désigné en application de la résolution et au Centre pour les droits de l'homme l'accomplissement de leurs mandats respectifs, et a décidé d'examiner le programme et les mandats à sa session suivante. Le 23 novembre 1993, le Secrétaire général a nommé M. Michael Kirby (Australie) son Représentant spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge et lui a donné pour mandat de maintenir les contacts avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens; d'orienter et de coordonner la présence des Nations Unies au titre des droits de l'homme au Cambodge et d'aider le gouvernement à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Le mandat du Représentant spécial a été ultérieurement renouvelé par le Secrétaire général sur la demande du Conseil économique et social formulée dans ses résolutions 1994/259 et 1995/...

3. L'Assemblée, dans ses résolutions 48/154 du 20 décembre 1993 et 49/199 du 23 décembre 1994 a également prié le Secrétaire général d'assurer la protection des droits de l'homme de tous les Cambodgiens.

4. Des informations sur le programme d'activité au Cambodge du Centre pour les droits de l'homme et sur les activités accomplies d'octobre 1993 à

janvier 1994 ont été fournies à la Commission dans le rapport du Secrétaire général sur la question (E/CN.4/1994/73, chap. VI.C), ainsi que dans la lettre adressée au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme par le Gouvernement royal du Cambodge dans laquelle ce dernier se félicitait de l'initiative prise par la Commission et des efforts que faisait le Sous-Secrétaire général pour assurer la continuité des activités de promotion et de défense des droits de l'homme, ce qui s'était manifesté par l'ouverture au Cambodge d'un bureau du Centre (E/CN.4/1994/73, annexe II). La Commission, dans sa résolution 1994/61 du 4 mars 1994, a pris note avec satisfaction de l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Gouvernement cambodgien concernant l'assentiment de ce dernier à ce que le Centre pour les droits de l'homme exerce ses activités et a décidé d'examiner à sa session suivante les programmes et mandats énoncés dans la résolution 1993/6.

5. Dans sa résolution 1994/199, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport que le Secrétaire général lui avait présenté concernant l'aide que le Centre pour les droits de l'homme apportait au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la défense et de la protection des droits de l'homme (A/49/635/Add.1); elle a rendu hommage au bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme pour les efforts qu'il continuait de déployer pour soutenir et aider le Gouvernement cambodgien ainsi que pour aider les organisations non gouvernementales et autres qui cherchaient à protéger et à défendre les droits de l'homme, en coopération avec le Gouvernement cambodgien, et condamné sans réserve toutes attaques les visant; et elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport sur l'aide que le Centre pour les droits de l'homme apportait au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la défense et de la protection des droits de l'homme.

6. Des informations sur les activités du Centre de juillet à novembre 1994 ont été présentées à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante et unième session (E/CN.4/1995/87, chap. I.B). Dans sa résolution 1995/55 du 3 mars 1995, la Commission a noté avec satisfaction les programmes d'activités du Centre, s'est félicitée des efforts que le Gouvernement cambodgien déployait pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, et notamment des mesures destinées à améliorer l'éducation en matière de droits de l'homme et le régime pénitentiaire et à mettre en place un système judiciaire qui fonctionne, et a demandé instamment que les efforts se poursuivent dans ces différents domaines; elle a encouragé le Gouvernement cambodgien à continuer ses efforts pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en matière d'établissement de rapports au titre d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en faisant appel à l'aide du bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme; et elle a encouragé l'Assemblée nationale cambodgienne à promulguer une loi sur la presse qui soit compatible avec les normes internationalement reconnues et qui protège la liberté d'expression tout en favorisant la responsabilisation de la presse. La Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, un rapport sur le concours que le Centre pour les droits de l'homme apportait au Gouvernement et au peuple cambodgiens en matière de promotion et de protection des droits de l'homme; elle a également décidé d'examiner, à la même session, les programmes et mandats définis dans sa résolution 1993/6 et de poursuivre l'examen de la question au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme".

7. Des informations sur les activités du Centre de décembre 1994 au 31 juillet 1995 ont été présentées à l'Assemblée générale à sa cinquantième session (A/50/681/Add.1). Le présent rapport contient une description des activités et programmes mis en oeuvre au Cambodge par le Centre pour les droits de l'homme de juillet à novembre 1995 ainsi qu'une évaluation de l'exécution du programme d'activités depuis 1993.

II. ACTIVITES DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME
AU CAMBODGE, DE JUILLET A NOVEMBRE 1995

8. La plupart des activités du Centre pour les droits de l'homme au Cambodge sont financées par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge. On trouvera des informations sur ce Fonds, y compris la liste des contributions, dans le document A/50/681/Add.1, qui est à la disposition de la Commission.

A. Réforme des lois

9. Le Centre pour les droits de l'homme a mené, par l'intermédiaire de son bureau au Cambodge, un certain nombre d'activités en vue de mettre en place, renforcer et consolider un cadre juridique qui soit conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et susceptible d'assurer le respect et la défense de ces droits.

10. Une assistance a été fournie à l'Assemblée nationale d'une manière générale ainsi qu'à ses diverses commissions, notamment à la Commission des droits de l'homme et de l'enregistrement des plaintes, ainsi qu'au Gouvernement royal et aux différents ministères intéressés, pour la rédaction et l'application des lois mentionnées ci-après. Une assistance a également été fournie aux secteurs intéressés de la société civile, notamment aux organisations non gouvernementales et aux médias.

11. Immigration. La loi sur l'immigration a été adoptée par l'Assemblée nationale entre le 22 et le 26 août 1994. Cette loi établit différentes catégories pour les étrangers non immigrants et immigrants et contient des dispositions concernant l'expulsion des étrangers en situation irrégulière. A la demande du Ministère de l'intérieur, le Centre a fourni des services de consultants spécialisés dans les questions d'immigration pendant une durée de six mois pour aider le ministère à appliquer la loi sur l'immigration d'une manière compatible avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Pendant cette période, le Centre a travaillé en étroite coopération avec le personnel du Ministère de l'intérieur. Huit règlements distincts ont été élaborés et soumis au Gouvernement pour examen. Le Centre a également formulé des observations sur les règlements relatifs aux réfugiés qui ont été rédigés par le Ministère de l'intérieur avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En coopération avec le HCR et des organisations non gouvernementales, le Centre continue d'aider le Gouvernement à appliquer la loi sur l'immigration ainsi que les politiques et les dispositions pratiques relatives aux minorités ethniques, en particulier celles qui concernent les Vietnamiens de souche, et communique le cas échéant ses observations au Gouvernement. Le Centre travaille également en liaison étroite avec le HCR et le Ministère de l'intérieur sur la question des

Vietnamiens de souche déplacés sur le territoire national et installés à Chrey Thom, le long de la frontière vietnamo-cambodgienne. Pendant la période considérée, un nombre important de personnes déplacées sur le territoire national ont été autorisées à retourner à leur lieu de résidence. A la date de la rédaction du présent rapport, il restait environ 105 familles dans la zone frontalière.

12. Liberté de la presse et liberté d'expression. Le Centre continue d'aider le Gouvernement à assurer l'application de la loi sur la presse, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale entre le 26 juin et le 18 juillet 1995 (voir A/50/681/Add.1, par. 33 à 36).

13. Les femmes. Le projet de code sur le statut de la femme a été soumis au Conseil des ministres par le Secrétariat d'Etat à la condition féminine en juin 1995. Le Centre continue de fournir des services consultatifs au Secrétariat d'Etat, aux membres de l'Assemblée nationale et aux organisations non gouvernementales tandis que le Gouvernement royal étudie le projet de code.

14. Prisons. De nombreuses réunions ont eu lieu avec des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, y compris des fonctionnaires responsables de l'administration d'établissements pénitentiaires et du droit pénitentiaire. Le Centre a fourni une assistance technique pour l'élaboration d'un ensemble de règles relatives à l'administration des établissements pénitentiaires et d'un projet de loi sur les prisons qui s'accordent avec les obligations internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles le Cambodge a souscrit et qui doivent permettre de faire face aux problèmes qui se posent actuellement aux administrateurs de prisons et aux détenus au Cambodge. Ces projets sont en train d'être examinés par les fonctionnaires compétents.

15. A la demande du Ministère de l'intérieur, le Centre est en train de prendre des dispositions pour détacher sur le terrain un consultant qui sera chargé d'étudier la possibilité d'appliquer au Cambodge des formules autres que l'incarcération, afin de réduire le surpeuplement des prisons. Le Centre a organisé la fourniture d'urgence de denrées alimentaires et de soins médicaux dans un certain nombre de prisons et il continue à encourager des donateurs à aider à la rénovation des prisons cambodgiennes et à leur fournir une assistance matérielle.

16. Traite d'enfants et prostitution. Le Centre fournit une assistance aux responsables gouvernementaux, aux membres de l'Assemblée nationale et à des organisations non gouvernementales pour l'élaboration d'un projet de loi interdisant l'exploitation sexuelle, l'enlèvement et la traite des enfants - qui selon des organisations non gouvernementales et d'autres organisations concernées continuent de s'accroître au Cambodge - et prévoyant des mesures positives pour s'attaquer à ce problème. Le Centre a également présenté des observations sur un autre projet de loi relatif à l'enlèvement et à la prostitution des personnes dont l'Assemblée nationale est actuellement saisie.

17. Nationalité. Le Conseil des Ministres est saisi d'un projet de loi sur la nationalité depuis la fin de l'année 1994. Le Centre a continué de soumettre au Ministère de l'intérieur des observations détaillées et des suggestions au

sujet des révisions à apporter à ce texte sur la base des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

18. Associations et organisations non gouvernementales. Le Centre continue à fournir une assistance au Ministère de l'intérieur pour la rédaction d'une loi relative aux associations et aux organisations non gouvernementales. Le Centre a tenu régulièrement des réunions avec les fonctionnaires du ministère et des représentants d'organisations non gouvernementales afin de faciliter la réalisation d'un consensus sur un projet qui protège la liberté d'association tout en répondant aux préoccupations légitimes du Gouvernement.

19. Loi électorale. Des élections locales devraient normalement avoir lieu au début de 1997 et des élections nationales en 1998. Le Centre aide les institutions cambodgiennes ainsi que les particuliers à concevoir et à élaborer un cadre juridique pour la tenue d'élections libres et loyales. En octobre, un séminaire d'une semaine a été organisé sur les systèmes électoraux et la gestion des élections, sous l'égide du Ministère de l'intérieur et de l'Institut Khmer pour la démocratie avec l'appui de la Fondation Konrad Adenauer et de la Fondation Asie. Le Centre a aidé à la planification du séminaire, auquel ont participé des experts d'Allemagne, d'Australie, du Cambodge, du Canada, des Etats-Unis, de la France, des Philippines, de Sri Lanka et de la Thaïlande. Le séminaire a comporté trois jours de débat public sur différents sujets se rapportant à l'organisation d'élections libres et loyales, un jour de débat en séance privée avec tous les responsables provinciaux des forces de police et les gouverneurs des provinces, une demi-journée avec les membres de l'Assemblée nationale, une demi-journée avec les représentants d'organisations non gouvernementales locales et internationales et des réunions privées avec les ministres et d'autres hautes personnalités du Gouvernement. Pendant le séminaire, des déclarations où ils affirmaient leur adhésion aux principes internationalement acceptés concernant des élections libres et loyales ont été prononcées, par le Roi Sihanouk, le premier Premier Ministre le Prince Ranariddh et le Ministre de l'intérieur Sar Kheng, entre autres.

20. Le Centre continue à fournir, sur leur demande, une assistance juridique aux membres de l'Assemblée nationale.

21. Mines terrestres. Le Centre continue de donner des avis au Gouvernement concernant un projet de loi interdisant l'utilisation, l'importation et la vente de mines terrestres au Cambodge. Il lui a été demandé d'aider à rédiger une loi sur les mines terrestres pour atteindre ces objectifs. Le Centre continue également de travailler avec le HCR, des organismes de déminage, des organisations humanitaires et des organisations non gouvernementales compétentes sur ce problème.

22. Loi anticorruption. Différents projets de lois relatifs à la corruption ont été soumis à l'Assemblée nationale. Le Centre continue de donner des avis aux services administratifs, aux membres de l'Assemblée nationale et aux représentants des organisations non gouvernementales locales concernant un projet de loi sur la corruption.

23. Réforme des juridictions des forces armées. Le Centre a tenu de nombreuses réunions avec le chef du parquet militaire, afin d'élaborer un

projet destiné à aider l'administration de la justice militaire. La justice militaire continue d'être considérée comme une branche du Ministère de la défense, n'a pas de code constitutif, et ne dispose pas des installations, du personnel formé et des équipements nécessaires pour assurer la discipline au sein de l'armée. De nombreuses réunions ont été organisées avec des donateurs bilatéraux.

24. Application des lois en général. Le Centre continue également d'aider le gouvernement à appliquer les lois d'une manière compatible avec les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. En particulier, le Centre continue à apporter conseils et assistance à la Commission des droits de l'homme et de l'enregistrement des plaintes de l'Assemblée nationale et aux organisations non gouvernementales, sur leur demande, pour ce qui est des aspects des lois et de leur application qui intéressent les droits de l'homme. Il s'occupe de tous les aspects du sujet : statuts de l'ordre des avocats, loi pénale, code de procédure pénale, loi sur l'interdiction des Khmers rouges, titres de propriété foncière, lois sur la dépossession de biens immobiliers, règles concernant les occupants sans titre et Constitution cambodgienne.

25. Autres activités. Le Centre continue d'apporter conseils et assistance à la Commission des droits de l'homme et de l'enregistrement des plaintes de l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités courantes. La Commission des droits de l'homme de l'ONU, au paragraphe 8, alinéa b), de sa résolution 1994/61, a retenu au nombre de ses activités prioritaires l'assistance financière à apporter à la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale cambodgienne. Le Centre a maintenu des contacts réguliers avec plusieurs donateurs, dont l'Union européenne et le PNUD, pour obtenir des fonds pour assurer le bon fonctionnement de la Commission et a également recommandé à plusieurs organismes d'assistance bilatérale pour le développement d'apporter une assistance financière à la Commission. On compte qu'une assistance financière importante sera reçue de l'Union européenne et du PNUD avant la fin de 1995.

B. Administration de la justice

26. Programme d'encadrement du corps judiciaire. Le Programme d'encadrement du corps judiciaire, qui est financé grâce à une contribution de 200 000 dollars des Etats-Unis versée par le Japon au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière des droits de l'homme au Cambodge, est devenu opérationnel en juin 1995. Ses objectifs sont les suivants :

a) Aider les tribunaux cambodgiens à appliquer les lois conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme;

b) Améliorer la coordination entre les tribunaux, l'administration pénitentiaire, la police, l'armée et l'administration provinciale;

c) Aider les juges, dans l'accomplissement de leurs fonctions courantes, dans le domaine de l'organisation, de la procédure et du droit;

d) Préparer une évaluation en vue d'une réforme à long terme du système judiciaire et de la police et étudier les modifications qu'il faudrait apporter au système juridique pour réaliser cette réforme;

e) Donner la formation nécessaire aux membres de la police judiciaire, aux greffiers des tribunaux, aux membres du ministère public et aux juges.

27. Ce programme, prévu à l'origine pour six mois, sera prolongé d'une durée supplémentaire de six mois. Le Centre essaie également d'obtenir des fonds pour remettre en état les locaux des tribunaux et les doter des équipements de base et des ressources matérielles nécessaires. Le tribunal de Siem Reap a déjà été rénové et doté d'installations de base et de salles d'audience bien équipées grâce aux fonds fournis par le Gouvernement australien.

28. La stratégie envisagée dans le projet est d'affecter des consultants - des juges ou des avocats expérimentés - auprès des tribunaux provinciaux ou autres tribunaux nationaux pour aider les juges, les membres du ministère public et les greffiers cambodgiens dans leurs tâches quotidiennes. Les consultants, entre autres, dispensent une formation concernant la Constitution cambodgienne, les conventions des Nations Unies en vigueur pour le Cambodge et les autres normes internationales pertinentes relatives aux droits de l'homme et les lois cambodgiennes; ils répondent également à des questions d'ordre juridique que soulèvent leurs collègues cambodgiens au cours des travaux qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires et aident de façon générale le personnel judiciaire à améliorer l'administration de la justice. Ils fournissent aux tribunaux des exemplaires en langue khmère de la Constitution, des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et des lois cambodgiennes en khmer, qui ont été préparés par le Centre.

29. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, quatre consultants d'encadrement étaient affectés au titre de ce programme aux tribunaux de Kompong Speu, Siem Reap, Pursat et Phnom Penh : un juge de la Cour suprême à la retraite du Bangladesh, un magistrat du Zimbabwe et des avocats expérimentés de Sri Lanka et de l'Inde. Deux autres consultants étaient attendus et devaient être affectés à Takeo et à Kandal.

30. Pour fournir l'assistance judiciaire prévue dans ce programme, le Centre coopère avec le Programme d'assistance bilatérale de la France, qui est principalement axé sur la formation de nouveaux juges, et avec le programme du Groupe de l'application du droit international en matière de droits de l'homme qui poursuit des activités parallèles au programme du Centre dans cinq autres provinces.

31. Le Ministre de la justice a fermement appuyé la mise en oeuvre de ce programme par le Centre; il a envoyé à tous les tribunaux des lettres dans lesquelles il demandait aux juges de coopérer étroitement avec les consultants assurant l'encadrement, et il a demandé instamment au Centre de former tout le personnel qui joue un rôle dans l'administration de la justice aux normes relatives aux droits de l'homme et aux principes du droit.

32. Formation dans le domaine juridique. Le Centre a organisé un atelier de formation aux principes de base des droits de l'homme à l'intention des

officiers de haut rang de la gendarmerie (police militaire relevant des deux co-premiers ministres). Les débats ont porté sur les droits de l'homme et leur application au Royaume du Cambodge, l'application des droits de l'homme dans les Etats démocratiques et le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois. Le Centre envisage de mettre au point et d'organiser un programme de formation plus important pour la gendarmerie en 1996.

33. Le Centre a organisé un atelier de formation aux droits de l'homme d'une semaine à l'intention de 45 juges stagiaires que le Ministère de la justice a entrepris de former. Les sujets présentés et débattus ont été les suivants : le rôle des tribunaux dans un Etat démocratique; l'indépendance des juges; le respect de la légalité et l'application des droits de l'homme; les tribunaux qui appliquent le droit interne cambodgien et le droit international relatif aux droits de l'homme; et la relation entre les tribunaux et le développement économique, politique et social.

34. Le Centre a également poursuivi son Programme d'assistance militaire (PAM), organisé avec le Ministère de la défense, qui applique la méthode "Former les formateurs". Dans le cadre de ce programme, le Centre inculque à des officiers supérieurs des forces armées les techniques et compétences nécessaires pour qu'ils puissent enseigner le "programme de formation en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme destiné aux forces armées royales cambodgiennes (FARC)" aux autres officiers et à leurs subordonnés. Dans trois des cinq régions militaires, les officiers qui ont suivi le cours de formateurs PAM donnent des cours aux autres officiers et aux soldats sur l'application des droits de l'homme, les principes de la légalité et le droit international humanitaire dans les forces armées. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournit une assistance pour enseigner le droit international humanitaire. Au moment où le présent rapport a été rédigé, environ 200 officiers supérieurs de différentes régions militaires des forces armées royales cambodgiennes (FARC) avaient suivi le cours de formation PAM. Les officiers ainsi formés dispenseront des cours de formation au droit humanitaire international et aux droits de l'homme à des milliers d'officiers et de soldats dans les cinq régions militaires et la région militaire dite spéciale en 1996. Cette formation se fera sur la base d'un programme qui sera une adaptation de celui utilisé pour le PAM.

C. Etablissement des rapports et respect des obligations internationales

35. Le Gouvernement continue de prendre des dispositions sérieuses pour s'acquitter des obligations en matière d'établissement de rapports qu'imposent au Cambodge les diverses conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme auxquelles il a adhéré (voir A/50/681/Add.1, par. 84 à 89 et annexe III). Le Centre continue de fournir des services consultatifs et une coopération technique tant aux services administratifs qu'aux organisations non gouvernementales locales qui participent au processus d'élaboration des rapports. Comme il a été mentionné dans des rapports antérieurs, le Centre a financé la création de sous-comités interministériels chargés d'établir les rapports qui doivent être présentés en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

36. Le projet de rapport sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été achevé et traduit en français. Le bureau a aidé à revoir la traduction. Le rapport sera envoyé au Comité des droits de l'homme après avoir été approuvé par le Conseil des ministres.

Le 14 août 1995, au cours d'une réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de suivre la situation des droits de l'homme au Cambodge, le Ministre de la justice, qui est également Président du Comité interministériel chargé de l'établissement des rapports, a confirmé que le rapport allait être envoyé sans tarder au Conseil des ministres. Le Représentant spécial et le bureau ont recommandé au Gouvernement de présenter ses rapports le plus tôt possible. Le bureau a également offert son assistance technique au Conseil des ministres.

37. En ce qui concerne le rapport sur la Convention relative aux droits de l'enfant, le Comité interministériel avait achevé d'en revoir le texte à la mi-septembre. Les représentants du Centre et de l'UNICEF ont été invités à participer à toutes les réunions du Comité interministériel. Les représentants du Comité des ONG qui s'occupe de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ont également participé activement aux débats du Comité interministériel. De manière générale, les observations formulées par le Centre, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales ont été accueillies avec satisfaction. Le projet de rapport est en cours de traduction en français et il devra également être approuvé par le Conseil des ministres avant d'être soumis au Comité des droits de l'enfant.

38. Le Sous-Comité gouvernemental chargé de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale continue de se réunir deux fois par semaine et a presque achevé la rédaction de son rapport. Il est prévu que le Comité interministériel reverra ce projet au début du mois de décembre.

39. Le Gouvernement devra ensuite préparer les rapports sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En ce qui concerne la première de ces conventions, le secrétariat du Comité interministériel s'est mis en devoir de désigner les représentants de cinq ministères qui feront partie du Sous-Comité qui s'en occupera. Il est prévu que ce Comité commencera ses travaux en décembre, avec l'aide du Centre.

40. Le Centre a également continué d'organiser des activités générales de formation concernant les normes internationales relatives aux droits de l'homme et les obligations qu'elles impliquent à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. Au titre de l'application des "cinq points" arrêtés d'un commun accord entre le Gouvernement et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Marrack Goulding, en mai 1995, pour améliorer la coopération entre le Gouvernement et le Centre, trois séminaires ont été organisés et une formation a été dispensée par le Centre. Un séminaire a été organisé pour trois fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale chargés de rédiger des observations sur les rapports des Nations Unies ayant trait aux droits de l'homme au Cambodge. Un autre séminaire a été organisé au Ministère des affaires étrangères pour une cinquantaine de hauts fonctionnaires de ministères intéressés sur les

sujets suivants : fonctionnement de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et du Secrétariat (le Centre a invité le représentant du Secrétaire général au Cambodge, M. Benny Widiono, à participer à ces débats); structure, mécanismes et méthodes d'établissement des rapports de l'ONU; mandat du Centre au Cambodge. Une conférence a été donnée dans le cadre d'un séminaire de formation organisé par le Ministre des affaires étrangères à l'intention des fonctionnaires supérieurs chargés de s'occuper des organisations internationales et des fonctionnaires qui auront à travailler sur la question de l'intégration du Cambodge à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

D. Education aux droits de l'homme, formation d'enseignants et élaboration de programmes d'enseignement

41. En ce qui concerne l'enseignement de type scolaire, le Centre continue de fournir une assistance et un appui à l'Institut cambodgien de défense des droits de l'homme qui a mis au point des programmes d'éducation aux droits de l'homme devant être utilisés de la première à la onzième année d'études de l'enseignement cambodgien. Le Centre étudie actuellement un projet, qui serait exécuté avec l'UNESCO, prévoyant l'enseignement des sciences sociales, y compris l'étude de certains concepts relatifs aux droits de l'homme, au niveau du secondaire.

42. Le Centre consacre aussi de plus en plus d'attention à la mise au point de méthodes pédagogiques pour éduquer le public cambodgien. Des programmes de formation ont été mis au point pour les forces armées, les ONG et la gendarmerie; un programme d'éducation aux droits de l'homme destiné aux animateurs des collectivités est en cours d'élaboration. Après qu'un programme de formation a été mis au point, le Centre organise des ateliers pour apprendre aux formateurs comment enseigner la matière qui fait l'objet du nouveau programme. Les ateliers ont un double but : d'une part créer une méthode-type de formation, et d'autre part améliorer la qualité de la formation dispensée par les formateurs cambodgiens qui y participent. Les méthodes de formation sont assorties d'un processus d'évaluation. Après que les formateurs ont enseigné le programme pendant un certain temps, le Centre organise un atelier d'évaluation de la qualité des méthodes pédagogiques au cours duquel il s'efforce d'aider à perfectionner ces méthodes.

E. Soutien aux organisations non gouvernementales et aux initiatives de la société civile

43. Une bonne trentaine d'organisations non gouvernementales locales s'occupent de divers aspects des droits de l'homme. Une dizaine d'entre elles s'attachent particulièrement à surveiller l'état de ces droits, à les défendre et à faire comprendre la nécessité de les respecter (voir A/50/681/Add.1, par. 96 à 103). Le Centre pour les droits de l'homme continue à fournir à ces groupes une assistance financière et technique pour renforcer leur capacité d'action dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et augmenter leurs moyens de dispenser une éducation en matière de droits de l'homme à tous les niveaux de la société.

44. Des réunions avec des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme ont lieu régulièrement au bureau cambodgien du Centre à Phnom Penh ainsi que dans les bureaux provinciaux (Battambang, Siem Reap et Kompong Cham). Beaucoup des activités des bureaux provinciaux visent à aider les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, par exemple, à instituer des comités de surveillance des conditions carcérales, à tenir régulièrement des réunions pour procéder à des échanges d'informations, et à dispenser une formation en matière de droits de l'homme. Dans les provinces également, les organisations non gouvernementales coopèrent de plus en plus pour régler ensemble les cas difficiles de violation des droits de l'homme. Le bureau continue à fournir les conseils et la formation nécessaires dans tous les domaines d'activité des organisations non gouvernementales.

45. Afin de mieux informer le public de leurs activités et de leur rôle, les organisations non gouvernementales sont en train de préparer, avec l'aide du bureau, un répertoire des organisations non gouvernementales s'occupant de la défense des droits de l'homme au Cambodge.

46. Le Centre a participé à de nombreuses activités d'organisations non gouvernementales, notamment : a) un programme de formation à l'intention de la police (à Takeo, Kampot, Kompong Cham, Battambang et Siem Reap); b) des séances d'information sur la discrimination raciale et les droits des minorités (à Phnom Penh, Pursat et Battambang); c) des réunions hebdomadaires du Comité d'action qui s'occupe activement des problèmes de violation des droits de l'homme et de lancer des enquêtes urgentes. Le bureau continuera d'aider le Comité d'action, ainsi que l'association Human Rights Task Force on Cambodia qui fournit une assistance et des conseils spécialisés à ce groupement.

47. Le Centre continue de fournir une assistance à plusieurs organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions concernant les enfants. Il assiste aux réunions mensuelles de Child Welfare Group (groupe qui rassemble des représentants de ministères, de fonds et d'organismes des Nations Unies, ainsi que d'organisations nationales et internationales qui s'occupent de la défense des droits de l'enfant) et continue de prêter son concours au Comité des ONG qui suit l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Centre a participé activement à un atelier sur les droits de l'enfant organisé par le Comité des ONG auquel assistaient des enfants de diverses provinces. A la fin de l'atelier, un Comité des enfants sur la Convention relative aux droits de l'enfant a été élu. Le Centre a également parrainé, en coopération avec l'UNICEF, un concours artistique sur les droits de l'enfant organisé par le Comité des ONG. Une modeste allocation du Fonds d'affectation spéciale a permis de distribuer cinq prix qui ont été remis aux lauréats par le Premier Ministre le 20 novembre 1995, lors du lancement du Conseil national cambodgien pour les enfants.

48. Le Centre a également continué de fournir une assistance technique à l'organisation ECPAT (End Child Prostitution, Abuse and Trafficking in Cambodia), qui lutte contre la prostitution et la traite des enfants, ainsi qu'au Comité d'action pour la lutte contre l'exploitation des enfants créé récemment. Il a également aidé les organisations non gouvernementales à rédiger une proposition de loi concernant l'exploitation sexuelle, la vente et

la traite des enfants. Le Centre a également participé activement à des réunions sur le travail des enfants organisées par l'Asian-American Free Labour Institute.

49. Des réunions avec des organisations non gouvernementales s'occupant de questions relatives aux droits des enfants ont lieu régulièrement au bureau de Phnom Penh ainsi que dans les bureaux des provinces. A Phnom Penh, le bureau a aidé un groupe de travail à cerner les problèmes se rapportant à l'administration de la justice par les tribunaux pour mineurs et a prêté son concours au Ministère de la réadaptation de la jeunesse qui vient d'être créé. A Battambang, le Comité des ONG qui s'occupe des violences dont sont victimes les enfants se réunit chaque mois depuis le mois de juin pour examiner des cas et prendre des mesures. A Siem Reap, le bureau a créé un Comité des droits de l'enfant, qui comprend des représentants d'organisations non gouvernementales ainsi que des fonds et organismes des Nations Unies.

50. Le 12 août 1995, le Comité des ONG chargé de suivre l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant a rencontré le Représentant spécial lors de sa sixième visite au Cambodge. Ce Comité a tenu deux réunions préparatoires avec l'assistance du Centre et a fourni au Représentant spécial des documents et un rapport sur des questions importantes concernant les droits des enfants, y compris les problèmes concernant les orphelins et la situation de l'enseignement, les tribunaux pour mineurs, l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.

51. Pour les organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits des femmes, le Centre pour les droits de l'homme a organisé avec la coopération du PNUD, de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), un atelier sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les 1er et 2 novembre 1995. Le but de cet atelier était d'élire un Comité des ONG qui pourrait aider le Gouvernement à rédiger son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et qui rédigera un rapport des ONG sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur le modèle de celui établi pour la Convention relative aux droits de l'enfant. Lors de cet atelier, des informations ont été données concernant l'élaboration des rapports sur la Convention et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Un représentant du Gouvernement a expliqué les obligations qui incombaient au Gouvernement en matière d'établissement de rapports et s'est félicité de l'aide des organisations non gouvernementales. Trente associations, la plupart locales, ont participé à l'atelier. Dix-neuf ont exprimé le désir de faire partie du Comité des ONG. Des observateurs de sept organismes des Nations Unies étaient présents, ainsi que des observateurs de l'ambassade des Etats-Unis et de l'Union européenne. Le Comité élu est composé des neuf associations ci-après : Association cambodgienne pour les droits de l'homme et le développement (ADHOC), Amara, Institut cambodgien pour les droits de l'homme, Association pour l'avancement des femmes cambodgiennes, Ligue féminine cambodgienne pour les droits de l'homme et le développement, Kemara, Centre "La voix des femmes khmères", Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICADHO) et Femmes pour la prospérité. Le Comité des ONG chargé de suivre

l'application de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recevra du bureau une formation sur cette Convention.

52. Les organisations non gouvernementales qui défendent les droits de l'homme au Cambodge et les autres organisations non gouvernementales locales qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme continuent de contribuer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Le Centre continue d'aider au développement et au renforcement de la société civile cambodgienne.

53. Neuf organisations non gouvernementales qui défendent les droits de l'homme au Cambodge ont décidé d'organiser conjointement un "programme de formation pour les moines bouddhistes au Royaume du Cambodge"; il s'agit de Human Rights and Community Outreach Project (OUTREACH); la Ligue cambodgienne pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (LCDHC); l'Association pour les droits de l'homme Khmer Kampuchea Krom; Vigilance pour les droits de l'homme au Cambodge (VIGILANCE); l'Association Indra Devi (IDA); l'Association pour l'avancement des femmes cambodgiennes (CWDA); la Société bouddhiste khmère; la Ligue féminine cambodgienne pour les droits de l'homme et le développement (CWLHRD); et la LICADHO. Le Centre a organisé le premier de deux ateliers pour la formation de formateurs d'organisations non gouvernementales à l'utilisation et à l'enseignement d'un programme destiné aux moines bouddhistes. Ce programme met l'accent sur les liens entre le bouddhisme et les droits de l'homme. A partir de janvier 1996, ces formateurs des ONG commenceront à dispenser une formation dans 18 provinces.

54. Un atelier a été organisé par le Centre pour la Ligue cambodgienne pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (LCDHC) sur les méthodes pédagogiques à employer pour enseigner les droits de l'homme et les devoirs des citoyens dans une démocratie. Le Centre a également organisé un atelier à l'intention de Generous Association for Democracy sur les techniques de surveillance et d'enquête dans le domaine des droits de l'homme.

55. Le Centre continue à fournir une assistance à ADHOC, VIGILANCE, LICADHO et OUTREACH qui, par arrangement avec le Ministère de l'intérieur, dispensent une formation en matière de droits de l'homme à la police dans 12 provinces. Des milliers de policiers des deux sexes ont reçu une formation en 1995 grâce à des programmes mis au point sur la base d'un tronc commun par le Centre et les quatre ONG au début de l'année. Le Centre a examiné les méthodes pédagogiques de ces organisations non gouvernementales et envisage de procéder à une évaluation supplémentaire au début de 1996.

56. Jusqu'ici, le Centre a reçu plus de 50 projets d'organisations non gouvernementales en vue d'un financement par le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge; une vaste gamme d'activités y sont proposées en ce qui concerne les femmes, les enfants, les droits des minorités, l'éducation et l'information du public, ainsi que des activités propres à renforcer les moyens de surveillance, de documentation et d'établissement de rapports des organisations non gouvernementales, notamment au niveau des provinces. Le Centre continue à organiser des séances d'information à l'intention des organisations non gouvernementales en vue d'améliorer leurs compétences pour ce qui est de la conception et de la gestion des projets relatifs aux droits de l'homme, de

leur financement, et de la rédaction de rapports satisfaisants sur la mise en oeuvre des projets.

F. Information et documentation

57. Le Centre continue à diffuser de la documentation sur les droits de l'homme en langues khmère, française et anglaise, aux ministères, aux ambassades, aux programmes, fonds et organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux institutions, aux établissements d'enseignement et à la presse. Les documents distribués par le Centre en langue khmère comprennent notamment la Constitution du Royaume du Cambodge, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, ainsi qu'un recueil de lois cambodgiennes. Des traductions de ces textes sont fournies sur demande et forment la base des activités permanentes de formation et de promotion dans le domaine des droits de l'homme. D'août à novembre 1995, au total 27 ministères, ambassades, programmes, fonds et organismes des Nations Unies, autres institutions internationales et nationales, organisations non gouvernementales, établissements d'enseignement et bureaux de presse ont reçu ces documents. Dans le cadre des activités de formation destinées à la police, le bureau est en train de faire imprimer et distribuer à la police 20 000 Guides de poche sur les droits de l'homme qui contiennent des textes de lois et d'autres documents se rapportant aux droits de l'homme. Le Guide de poche doit servir de source d'information essentielle pour la formation des policiers auxquels il doit permettre de trouver facilement et rapidement les textes de référence après qu'ils auront suivi des cours de formation.

58. Le Centre a célébré la Journée des Nations Unies (24 octobre 1995), avec d'autres organismes des Nations Unies qui mènent des activités au Cambodge, en diffusant dans le public de la documentation relative aux droits de l'homme. Pour célébrer la Journée des droits de l'homme (13 décembre 1995), le Centre a prévu une manifestation au cours de laquelle les organismes des Nations Unies présenteront les activités qu'ils mènent dans le pays pour promouvoir les droits de l'homme. De la documentation relative aux droits de l'homme sera distribuée. Le bureau du Cambodge participera aussi activement à une manifestation qui sera organisée le 10 décembre par le Comité ONG cambodgien pour célébrer la Journée des droits de l'homme. Le 9 décembre, le bureau remettra un certificat aux gagnants d'un concours télévisé organisé par l'Institut cambodgien pour les droits de l'homme.

59. Le Centre met une salle de documentation et de projection vidéo à la disposition des visiteurs, qui peuvent y regarder des films vidéo ou y lire des documents et publications se rapportant aux droits de l'homme. Le bureau envisage aussi de publier en 1996 un bulletin d'information mensuel où seront décrites, entre autres, les activités en matière de droits de l'homme de l'Assemblée nationale, de sa Commission des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales oeuvrant pour les droits de l'homme au Cambodge, les programmes des organismes des Nations Unies et ceux des autres

programmes et organismes d'assistance internationale et bilatérale, ainsi que les activités entreprises par le bureau.

G. Le réseau des bureaux de province

60. Le programme d'activités du Centre pour les droits de l'homme au Cambodge, qui a été approuvé par le Gouvernement en 1993, prévoyait la création de bureaux provinciaux ayant pour fonction de renforcer les activités en matière de droits de l'homme au niveau des provinces et de veiller à ce que le programme du Centre soit mis en oeuvre de manière uniforme sur tout le territoire cambodgien.

61. Le Centre a ouvert un premier bureau de province à Siem Reap en février 1995, puis un autre à Kampong Cham le 22 février 1995, puis un troisième à Battambang le 25 avril 1995. Les autorités locales se sont félicitées de la création des bureaux de province. Chacun de ces bureaux est dirigé par un Spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan international qui est un Volontaire des Nations Unies, et qui est secondé par un Cambodgien, lui aussi spécialiste des droits de l'homme. A Phnom Penh, un coordonnateur de réseau, qui est lui aussi un Volontaire des Nations Unies, coordonne les activités des bureaux de province. Ces bureaux provinciaux ont essentiellement pour fonctions d'évaluer les besoins et d'offrir des services d'appui technique, de formation et d'information aux autorités administratives judiciaires, de police et militaires, provinciales et aux collectivités et aux organisations non gouvernementales locales.

62. Les activités mises en oeuvre dans les trois provinces dans lesquelles le Centre avait établi une présence opérationnelle au moment de la rédaction du présent rapport comprenaient : des réunions régulières avec les autorités de police et l'administration pénitentiaire, l'armée et les organisations non gouvernementales locales s'occupant de la défense des droits de l'homme; la formation en matière de droits de l'homme des membres de l'armée et de la police; une assistance aux tribunaux; des visites dans les prisons; la diffusion d'informations au sein de la collectivité locale; la distribution d'exemplaires de la Constitution et de recueils d'instruments internationaux et de lois cambodgiennes établis par le Centre.

63. A la date de la rédaction du présent rapport, les trois bureaux étaient en train d'organiser, en coopération avec les organisations non gouvernementales locales, des manifestations pour célébrer la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1995, qui est un jour férié au Cambodge. Cette journée devait être marquée par diverses activités telles que des défilés pacifiques, des concours de dessin, des expositions, des danses et des jeux traditionnels, des représentations théâtrales, etc. Le Centre envisageait aussi d'ouvrir, dans les mois à venir, trois autres bureaux de province. L'ouverture de nouveaux bureaux dépendrait des ressources qui seraient fournies par les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge.
